

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



« Le Dispositif 16-18 ans » The 16-18 age group El dispositivo 16/18 años

Marcel Rigout

Numéro 9 (49), printemps 1983

Éducatons permanentes en mouvement ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034713ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034713ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

M. Marcel Rigout, ministre de la Formation professionnelle en France, dans cet entretien, rappelle les grands objectifs de son ministère et présente les dispositifs mis en place, en France, pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans. Il s'agit d'un processus nouveau de formation de jeunes adultes qui, s'il ne garantit pas un emploi au bout de la ligne, ne constitue pas moins une voie d'éducation permanente, certes tâtonnante mais largement prometteuse.

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Rigout, M. (1983). « Le Dispositif 16-18 ans ». *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (9), 47–50.
<https://doi.org/10.7202/1034713ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

De différents publics...

..... de jeunes

« Le Dispositif 16-18 ans »

M. Rigout

Dans le dernier numéro de la R.I.A.C., Odile Plan, chargée de mission à l'A.D.E.P. a présenté le dispositif mis en place en France pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans.

Il nous a semblé intéressant de revenir sur cette expérience dans la mesure où il s'agit bien d'un processus nouveau dont les objectifs premiers ne sont pas une garantie d'emploi à l'issue de ces stages, mais bien l'émergence d'un processus d'éducation permanente, encore balbutiant, mais déjà prometteur.

Nous avons donc interrogé le ministre de la Formation professionnelle en lui demandant de faire un premier bilan.

Pourquoi ce nouveau dispositif de formation pour les 16-18 ans et quels étaient vos objectifs ?

Dès mon arrivée j'ai fixé deux grands objectifs au ministère de la Formation professionnelle :

- permettre la réinsertion professionnelle et sociale d'un million de jeunes de 16 à 25 ans ;
- préparer 20 millions de travailleurs hautement qualifiés pour l'an 2000 en prévision des mutations technologiques qui auront lieu.

Pourquoi un million de jeunes ? C'est l'héritage laissé par le pouvoir précédent à raison de 200 000 jeunes sortis chaque année du système éducatif sans formation professionnelle et pour beaucoup avec une très mauvaise formation générale. C'est dire l'ampleur de la tâche et l'intérêt des mesures prises par mon ministère.

Dès le mois de septembre 81, nous avons permis à 55 000 jeunes d'acquérir ou de compléter leur formation professionnelle. En janvier, 12 000 postes supplémentaires ont été créés. Concernant les rémunérations des stagiaires, nous avons rétabli l'indexation sur l'évolution du S.M.I.C. ¹ pour celles égales ou inférieures au S.M.I.C., à laquelle M. Barre avait mis fin en 1978.

Actuellement nous travaillons à la mise en place de formations alternées pour 100 000 jeunes de 16 à 18 ans. Le gouvernement a choisi de concentrer son effort sur ces classes d'âge les plus fragiles et aussi les plus victimes de l'échec scolaire. Nous voulons offrir ainsi à tous les jeunes de 16 à 18 ans, sans emploi ni qualification, dès la prochaine rentrée, une nouvelle chance de se former, d'apprendre un métier.

Les jeunes accueillis dans les permanences d'information et d'orientation mises en place par les municipalités seront orientés vers des formations qui s'échelonnent de 6 mois à 2 ans en fonction de la formation choisie. Ils auront un statut de stagiaire de la formation professionnelle et percevront une indemnité mensuelle : 600 F les 6 premiers mois, et 700 F par la suite. La formation sera effectuée en alternance c'est-à-dire d'une part dans un organisme de formation et d'autre part dans une entreprise. Les élus du personnel seront obligatoirement consultés sur les modalités d'accueil et de formation des jeunes dans l'entreprise. C'est un type nouveau de formation que nous leur proposons qui doit déboucher sur une qualification attestée, un diplôme.

Un ensemble de formations alternées souples et différenciées sont mises à la disposition des jeunes de 16 à 18 ans.

Ces formations peuvent être à dominante d'insertion sociale ou de qualification.

- Certains jeunes peuvent à l'issue de leur contact avec une permanence d'accueil ou une mission locale, bénéficier d'une *action de formation alternée d'insertion*.
- D'autres seront amenés, en raison des difficultés

scolaires et sociales qu'ils ont pu rencontrer, à suivre au préalable *une action de formation alternée d'insertion*.

- Certains jeunes sont dans une situation intermédiaire : sans devoir suivre une formation alternée d'insertion, ils ne peuvent pas, faute d'avoir un projet professionnel suffisamment défini, entrer dans une formation alternée de qualification. Afin de pouvoir faire le « choix d'un métier », ils suivront au préalable, un *stage d'orientation collective approfondie*.

Il faut bien évidemment repenser les formations à mettre en place. En ce qui concerne nos stages nous avons demandé que l'on exclue les formations où il y a suffisamment de jeunes formés par rapport aux besoins du marché de l'emploi. Par contre, nous définissons région par région, les secteurs déficitaires en main-d'oeuvre et en formation. Il existe aujourd'hui certaines branches où toutes les possibilités d'emploi n'ont pas été utilisées ; cela va des couvreurs aux métiers de l'agro-alimentaire, des industries de l'énergie à l'électronique et l'informatique... Mais notre dispositif doit également s'adapter aux besoins du marché du travail de demain c'est-à-dire mettre en place des formations sur des secteurs d'avenir porteurs d'emploi.

Concernant la validation des formations que nous proposons aux jeunes, nous voulons en effet que celle-ci soit sanctionnée par un diplôme ou par un certificat attestant du niveau des jeunes grâce à l'obtention d'unités capitalisables. Cela est très important. Il faut en effet comprendre que ces jeunes ont déjà subi un échec scolaire et il ne serait pas juste qu'une nouvelle fois ils se retrouvent les mains vides. Certains pourront réussir le diplôme dans sa totalité mais d'autres n'y parviendront pas. Il est prévu de valider pour chacun les connaissances qu'il aura acquises ce qui lui permettra de terminer son diplôme soit dans le cadre d'un contrat emploi-formation, soit grâce à la formation continue, plus tard.

Mais dans tous les cas, nous étudierons avec les jeunes qui le souhaiteraient une réintégration dans le système éducatif pour leur permettre soit de terminer un diplôme, soit de poursuivre leurs études. Je suis convaincu que nous aurons d'ailleurs des surprises car parmi ces jeunes de 16 à 18 ans, il y a très certainement de futurs cadres, techniciens, ou ingénieurs.

Concernant le deuxième point — faire le pari de

la qualification pour 20 millions de travailleurs — je pense qu'aujourd'hui on ne peut pas avoir d'objectif moins ambitieux si nous voulons que notre pays traverse la troisième révolution technologique qui s'amorce dans de bonnes conditions et sans drames sociaux. Il faut étendre le droit à la formation à tous. C'est un acte de justice élémentaire et d'efficacité économique. Il faut passer du droit individuel à la formation professionnelle au devoir national d'organisation de cette formation à un haut niveau pour tous.

Dès mon arrivée au Ministère j'ai entrepris une très large concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux sur cette question. Trois groupes de réflexion composés de représentants des différents partenaires sociaux ont travaillé pendant trois mois au Ministère. Nous avons élaboré une synthèse du travail de ces groupes. Une deuxième phase de concertation est engagée avant l'élaboration du projet de réforme de la formation professionnelle. Cette réforme doit permettre une relance de la formation professionnelle, elle doit donner à tout travailleur la possibilité de s'adapter, de suivre les évolutions technologiques, mais surtout de ne point aliéner l'homme aux machines.

Je pense qu'il faut faire pour tous, jeunes ou adultes, le choix de la qualification. C'est un investissement indispensable pour l'avenir du pays et de l'entreprise tout autant que pour l'avenir de chaque travailleur.

Après trois mois de mise en oeuvre, où en êtes-vous ? Quel premier bilan pouvez-vous faire ?

S'il est trop tôt pour tirer tous les enseignements de cette opération, je peux néanmoins vous dire ma profonde satisfaction de constater un écho déjà si profond à une initiative gouvernementale qui pourtant n'avait pour elle, au départ, du fait de sa nouveauté et de son ampleur, ni la facilité, ni la complaisance.

La mise en place de ces nouvelles formations aura permis, et cela ne sera pas un de ses moindres mérites, de réunir des gens très divers sur ces questions de formation. Les élus, les formateurs, les conseillers d'orientation, les entreprises, le secteur associatif travaillent ensemble à la réussite du programme.

L'appel à la mobilisation de toutes les forces sociales concernées a été entendu. La rentrée scolaire est maintenant, pour l'essentiel, terminée. C'était un

premier objectif de l'ordonnance qui a été atteint puisque les effectifs de l'enseignement technique ont progressé.

En ce qui concerne les autres objectifs de l'ordonnance je peux vous annoncer aujourd'hui que 90 000 jeunes de 16 à 18 ans ont été accueillis dans les permanences d'accueil et les missions locales mises en place depuis septembre. C'est un résultat très positif qui confirme que les jeunes sont prêts à faire un effort et qu'ils veulent un métier pour réussir leur vie.

Près de 1 000 lieux d'accueil fonctionnent sur le territoire avec des conseillers d'orientation qui dialoguent avec les jeunes. Je tiens à souligner à ce propos le travail de qualité effectué ; en effet, grâce à ces entretiens individuels, les conseillers ont pu trouver une solution immédiate pour 15 000 jeunes en leur proposant des contrats d'apprentissage, une réintégration dans le système éducatif, ou du travail.

73 000 places de stages ont à ce jour reçu un avis favorable au niveau de nos instances régionales ce qui signifie soit que ces stages ont déjà commencé soit qu'ils vont démarrer très prochainement.

Il ne s'agit pas d'une rentrée scolaire. Vous le voyez, tout se met en place progressivement. Notre objectif étant que les 100 000 jeunes concernés aient trouvé leur place dans un stage dans les premiers jours de l'année 1983.

Concernant l'accueil des jeunes en entreprise, pour la partie pratique de leur formation, là aussi les choses évoluent progressivement. Pour les entreprises nationalisées, mon ministère a pris des contacts avec les directions de ces entreprises qui ont répondu à l'appel et se sont engagées à accueillir un nombre significatif de jeunes. C'est le cas de Rhône-Poulenc, P.U.K., S.N.C.F., Les Charbonnages, R.A.T.P., Thomson, C.G.E. C'est là un élément totalement nouveau qu'il convient d'apprécier car jusqu'à présent, les grandes entreprises nationales n'avaient pas l'habitude de prendre leur part à ce genre de dispositif de formation des jeunes. Pour les entreprises privées, leur mobilisation est inégale selon les régions mais là aussi, les choses avancent.

Pour conclure, je veux insister sur le fait que le gouvernement a pris ses responsabilités jusqu'au bout pour permettre à tous les jeunes de 16 à 18 ans sans diplôme, sans travail, d'avoir une deuxième chance de réussir. Cela signifie qu'il s'est donné de réels moyens : ainsi 750 millions ont été affectés pour la

réalisation de ce programme pour ce trimestre et la somme de 2 200 millions est inscrite au projet de budget pour l'année 1983. Cela permet à l'État de faire que la formation dispensée aux jeunes soit de qualité puisqu'il prend à sa charge tous les frais de formation : indemnité du stagiaire, rémunération des organismes de formation, des heures passées dans l'entreprise par un ouvrier pour apprendre au jeune le métier. C'est un effort considérable et combien urgent tant du point de vue point humain, qu'économique et social. Car vous savez, ce qui coûte le plus cher à la société c'est le chômage et surtout le chômage des jeunes.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous vous heurtez et comment pensez-vous les surmonter ?

Il y a bien évidemment des difficultés. Il serait en effet anormal que ce dispositif, novateur dans beaucoup de ses aspects, se mette en place sans discussions, ou interrogations.

La première difficulté a été d'aller à la rencontre de ces jeunes qui étaient en situation d'échec, et en même temps très méfiants sur ce qui leur était proposé. Comme je vous le disais tout à l'heure, cela

s'est bien passé puisque les jeunes ont répondu massivement à notre appel.

La deuxième difficulté, et sans aucun doute la plus importante, était de ne pas reproduire les « stages parkings » de l'ancien régime mais bien au contraire d'adapter les formations aux besoins économiques des régions et en fonction du niveau très hétérogène des jeunes.

Il a fallu concilier à la fois le goût des jeunes et les besoins en main-d'oeuvre immédiats ou à plus long terme de l'économie. Ce dernier aspect ne peut trouver une solution que dans la concentration au niveau régional avec l'ensemble des partenaires sociaux pour la définition des formations à mettre en place.

Concernant la mobilisation des entreprises, je n'ai pas d'éléments qui laisseraient à penser que dans leur ensemble, les entreprises ne jouent pas le jeu.

Nous souhaitons par ailleurs que les entreprises du secteur public et nationalisé donnent l'exemple.

*Entrevue avec M. Marcel Rigout,
ministre français de la
Formation professionnelle*

NOTE :

¹ S.M.I.C. Salaire minimum interprofessionnel de croissance.